



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

9 octobre 2018 – 18h30

PRESENTS : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – AUDRAS Maurice – Mme FOUR Béatrice – HEYRAUD Gérard – Christian VERNEY – Bernard FAYA – André BLACHON – Régis BERTRAND – Eric ROCHE

ABSENTS & non excusés : MM. BLACK

ABSENTS & excusés : MM. NOUAILLE – FERREYRE

AVAIENT DONNE POUVOIR : FERREYRE à BALAY

Date de la convocation : 3 octobre 2018

Secrétaire de séance : M. Gérard HEYRAUD

Egalement présents : M. EYSSERIC (directeur), Mme RUIZ (secrétaire) et M. BIENNIER excusé, M. DESPORTES (trésorier)

Précisions sur le compte-rendu de la réunion du 31 août dernier :

⇒ St-Félicien : AEP les soies – Une réunion a eu lieu sur le terrain avec M. Blachon. Le président rend compte de ce qui a été convenu avec les propriétaires. A la demande de l'un d'eux il conviendra de procéder à l'éloignement du surpresseur pour éviter toute nuisance sonore.

⇒ St-Victor la tuilière : Le Président rappelle les participations de chacune des parties en précisant que ces travaux ne permettront pas d'alimenter d'autres habitations.

⇒ Nomination d'un nouvel agent depuis le 1^{er} septembre 2018. M. Wolfarth donne entière satisfaction à ce jour.

⇒ Embauche d'un technicien branchements neufs au 1^{er} janvier 2019 : le Président expose que cette mesure est suspendue, compte tenu des récents événements liés à la prise de compétence eau potable par A.R.A.

Il en est de même pour le projet d'aménagement des locaux de bureaux.

Le compte-rendu de la réunion du 31 août est validé à l'unanimité des membres présents.

DELEGATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le président rappelle la procédure de DSP en cours qui prévoit la mise en place du nouveau contrat d'exploitation à compter du 31 décembre 2018.

Il précise qu'une seule offre a été reçue.

Suite aux 2 réunions de négociation, le cabinet Espélia a procédé à l'analyse de l'offres (le projet de rapport du Président a été remis en début de séance aux élus)

Le Président donne lecture du projet de « rapport du Président » et rappelle que seul le Comité est compétent pour valider le document.

S'agissant de la fin du contrat en cours, les visites contradictoires avec le Cabinet Espélia et des représentants de Saur sont actuellement en cours (9/10/11 octobre 2018).

INTERCOMMUNALITE

Le Président expose que lors de son conseil communautaire du 25 septembre dernier, Annonay Rhône Agglo a acté la prise de compétence de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Lors de la récente réunion sur la transition hydrique qui a eu lieu à Privas, toutes les instances rencontrées ont cité en exemple le bon fonctionnement des syndicats.

Une rencontre avec Simon Plenet doit avoir lieu très prochainement.

M. Heyraud précise qu'avec cette prise de compétence, plus de 90% de la ressource d'Annonay-Serrières va être prise par l'Agglo d'Annonay.

Rappel des projets d'alimentation de communes extérieures au périmètre syndical (Nozières, la Vocance...). Le Directeur insiste sur la nécessité d'avoir une concertation sur ces projets importants avec Monsieur le Préfet et les Agglo.

Le Président souhaite demander à Mme le Maire de Nozières de l'accompagner à une rencontre prochaine avec Monsieur le préfet.

TRAVAUX EN COURS

Eclassan : opération AEP le village (suite)

Le Président rappelle les travaux engagés sur la commune d'Eclassan. Il est en cours de discussion avec le Maire pour changer la conduite principale (100 mm).

Le coût de ces travaux est estimé à 40 855 € HT.

Le Bureau autorise le Président à réaliser les travaux qui seront réalisés par le biais d'un marché de reconduction pour prestations similaires.

Marché Eclassan : bureau d'études

Le Bureau d'étude Dumont a été consulté en vue de prendre en charge la surveillance des travaux. Le devis de sa prestation s'élève à 3 490 € HT.

Le Bureau autorise le président à passer commande pour la prestation de maîtrise d'œuvre du chantier d'Eclassan pour un montant de 3 490 € ht.

Eclassan : AEP Autruchon

Le Directeur présente la nécessité de modifier le réseau d'alimentation en eau potable sur ce quartier.

Compte-tenu des éléments communiqués en séance, le Bureau syndical valide les travaux correspondant à de la restructuration soit 20% à charge de la commune. Le coût des travaux est estimé à 39 000 € ht. (Tranchée 650 m + reprise de branchements).

Le Bureau syndical autorise le Président à réaliser les travaux pour un montant de 39 000 € HT et signer la convention de participation avec la commune d'Eclassan.

Marché de reconduction pour prestations similaires 2018/2019

Le Président rappelle les 2 opérations validées précédemment à Eclassan (changement conduite principale et AEP Autruchon)

Le coût total de ces travaux est estimé à 80 000 € ht. Il propose la réalisation de ces opérations par marché de reconduction sur prestations similaires. Il rappelle que le marché de base a été attribué au groupement d'entreprises Saur/Bouchardon/DSN/Faurie C..

Le Bureau syndical à l'unanimité valide le marché de reconduction d'un montant de 80 000 € ht, approuve la procédure de reconduction sur prestations similaires et autorise le Président à signer le marché complémentaire ainsi que toutes les pièces se rapportant au marché et à son exécution.

Réservoir de Jonas

Le Directeur fait état de l'avancement des travaux.

Alimentation du quartier Ravissier

Les travaux sont réalisés et tout s'est bien passé.

Il semblerait que lors d'une récente rencontre avec M. Farge, responsable SAUR St-Jean de Muzols, M. Manin ait exprimé son contentement d'avoir eu gain de cause contre le Syndicat, ait confirmé par ailleurs qu'il ne souhaitait pas être raccordé rapidement à la conduite récemment posée car le puits qu'il a fait installer à ses frais lui donne entière satisfaction. Le président va prendre contact avec lui très rapidement.

Chantier Sarras

Le Directeur confirme que le plus gros des travaux est terminé pour la partie eau potable.

QUESTIONS DIVERSES

Tournon sur Rhône :

Une rencontre doit avoir lieu prochainement s'agissant de la mise à disposition par le Syndicat de la conduite desservie par le réservoir de St-Jean de Muzols. Le Président rappelle les termes de la convention de financement qui était basée sur l'apport de la défense incendie de l'usine Trigano.

Le Directeur rappelle les travaux réalisés avec d'une part une conduite syndicale desservant la défense incendie et d'autre part une conduite Tournonnaise desservant la fourniture en eau potable.

M. Heyraud rappelle que l'eau potable ne doit pas desservir la défense incendie.

Il conviendrait de proposer une convention qui annule la précédente et prévoit que le Syndicat puisse utiliser son propre réseau.

Rappel des travaux réalisés par le syndicat pour le bénéfice de la Ville de Tournon.

M. Heyraud demande la confirmation du trésorier sur la nécessité de rattacher un emprunt au chantier (s'il devait avoir lieu) ~~pour le compte de la Ville~~. Le coût de ces travaux étant estimé à 170 000 € ht. Le trésorier confirme la régularité d'une telle démarche budgétaire.

Le Directeur confirme avoir rencontré M. Gential, Directeur de la Régie des eaux de Tournon, qui souhaite que le syndicat n'utilise plus le réservoir de St-Jean de Muzols.

Sarras / Ozon : Il convient d'autoriser le syndicat à passer commande des différentes études à mener préalablement aux travaux. Le Bureau syndical autorise le Président à mener ces études.

Tournon : positionnement de tous les réseaux : présentation du devis de la société GEOA d'un montant de 5 100 € HT.

Le Bureau autorise le Président à passer commande et faire exécuter la mission.

Cheminas : le ceintres

Le Directeur présente les travaux réalisés en tranchée commune par la société Eiffage, pour un montant de 3 097.40 € ht.

Le Bureau autorise le Président à régler l'entreprise mandatée.

Bouzonnet :

Il convient de procéder à la régularisation de l'acquisition du terrain pour la construction du réservoir. 1 615 m² - 2 €/m². Les parcelles concernées en partie sont les suivantes : B 1067 – B 1050 & B 1052.

La séance est levée à 20h36

Ont signé tous les membres présents